GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	i1	entreprise à caractère technologique		■						
		i2	entreprise-transport/camionnage/distribution		■(a)						
		i3	entreprise de la construction		■						
		i4	entreprise manufacturière et atelier de fabrication		■						
		i8	projet intégré industriel				■				
		u1	utilité publique légère			■					
		p1	communautaire récréatif			■					
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	0	0	0					
		Nombre de logements	max.	0	0	0					
	STRUCTURE / BÂT	Isolée		■		■					
		Jumelée				■					
		Contiguë				■					
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--	2					
		Largeur minimum	(m)	15	--	15					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	200	--	200					
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	4000	--	20000					
		Largeur minimum	(m)	50	--	50					
		Profondeur minimum	(m)	60	--	60					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--	10					
		Avant maximun	(m)	--	--	--					
		Latérale minimum	(m)	5	--	5					
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--	10					
		Arrière minimun	(m)	10	--	10					
		Espace naturel	(%)	20	--	20					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--	0,5					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--					
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--					
DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1) (2) (3)(4) (5)(6) (7)(8)(9)		(1) (2) (3)(4) (5)(6) (7)(8)					

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*In 942*
	Industrielle

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement autorisé les établissements de distribution de produits

DISPOSITIONS SPÉCIALES :

(1) Art. 8.1.3 - Bâtiment industriel abritant plus d'un établissement

(2) PIIA 022 - Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432

(3) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(4) PIIA 007 - Routes 117 et 329

(5) L'entreposage extérieur est permis dans les cours latérales et arrières

(6) Art. 8.5.2 Usage additionnel à un laboratoire d'analyse

(7) 14.21 Dispositions particulières relatives aux usages industriels et commerciaux dans les zones In-116, In-117,In-432 , In-816, In-942, In-945, Ca-930, Ca-931 et Ca-944

(8) 14.31 Dispositions particulières relatives au développement d'un projet intégré industriel

(9) Usage autorisé uniquement en projet intégré industriel

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2016-12-15	2016-U53-65	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **avril 2017**

942